



CONSULTATION SUR DEVIS

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT APRES DEFRICHEMENT FORESTIER

Cahier des charges – Mai 2015

Contexte des travaux

Les travaux seront à réaliser sur le domaine de Menez Meur, situé sur la commune d'Hanvec, propriété du Conseil général du Finistère, gérée par le Parc naturel régional d'Armorique, maître d'ouvrage des travaux forestiers dans le cœur du domaine.

L'opération vise notamment à restaurer des milieux naturels de landes après désenrésinement, dans le cadre de l'appel à projets « Stratégie Nationale Biodiversité ». La reconversion d'une parcelle en prairie suite à un désenrésinement est également concernée par ces travaux.

Description des travaux

Il s'agit de travaux de restauration des milieux après défrichage, destinés à permettre un entretien mécanisé ultérieur des végétations spontanées (landes) ou permettre une reconversion en prairie. Les travaux consistent à traiter les souches d'épicéas de Sitka présentes sur les secteurs traités suivant différentes modalités, répondant aux objectifs assignés, et représentant une surface globale de 3,5 hectares. A noter que les arbres (dont de gros diamètres) ont été exploités l'hiver 2013-2014.

La consultation est scindée en 2 lots :

Lot 1 : déssouchage

Secteur A (surface parcelle : 0,17 ha, objectif prairie) : Dessouchage et mise en andains (sur site défini par maître d'ouvrage)

Option : Dessouchage avec exportation et mise en décharge

Secteur B (surface parcelle : 1 ha, objectif prairie) : Dessouchage et mise en andains (sur site défini par maître d'ouvrage)

Option : Dessouchage avec exportation et mise en décharge

- **Lot 2 : rognage**

Secteur C (surface parcelle : 1,9 ha, Objectif lande) : rognage de souche au niveau du sol

Secteur D (surface parcelle : 0,25 ha, objectif lande sur rocher) : rognage de souche au niveau du sol, avec prise en compte du relief et préservation des rochers affleurants.

Secteur E (surface parcelle : 0,18 ha, objectif lande sur rocher) : rognage de souche au niveau du sol, avec prise en compte du relief et préservation des rochers affleurants.

Les variantes présentant une autre proposition technique argumentée de l'entreprise (étudiée au cas par cas compte tenu du milieu concerné) sont autorisées.

Conditions de mise en œuvre

L'entrepreneur est réputé avoir pleine et entière connaissance des lieux et de leur vocation (ouverture au public), de la fragilité naturelle du site, de la consistance des travaux, des difficultés d'accès aux espaces et de l'état du terrain.

Une visite de reconnaissance du chantier, des voies d'évacuation et plateformes de stockage sera réalisée avec un représentant technique de la maîtrise d'ouvrage avant intervention et vaudra état des lieux avant travaux.

L'entrepreneur sera tenu responsable de toutes dégradations, causées aux allées, routes, chemins, clôtures et installations, liés à l'exécution des travaux. Celui-ci sera tenu de remettre en l'état initial les différents ouvrages et de fournir, si nécessaires, les divers matériels et matériaux nécessaires à cette remise en état.

Les travaux étant menés au sein d'un espace ouvert au public, le prestataire prendra toutes dispositions permettant d'assurer les conditions de sécurité et de signalisation. La signalisation des chantiers s'effectuera sous contrôle des services du PNRA. Des panneaux de chantier, fournis par l'entreprise devront être placés à l'issue des chantiers afin d'informer les visiteurs de la nature des travaux et d'en interdire les accès.

Caractéristiques essentielles du marché

Marché de travaux passé en procédure adaptée (Art.28 du CMP).

Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.

Une visite du site s'impose avant la remise des offres. En aucun cas, l'entreprise ne pourra se prévaloir ultérieurement de la méconnaissance de l'état existant. Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de Mr Thierry, responsable du Domaine de Ménez-Meur (téléphone 02 98 68 81 71).

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Coût de la prestation | 50 % |
| 2. Valeur technique (compétences humaine et technique en milieux forestiers, matériels utilisés, dédiés à la prestation) | 40 % |
| 3. Délais de mise en œuvre | 10 % |

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à 5 mois à compter de la notification de l'ordre de service qui vaudra notification du marché. Les secteurs C, D et E sont à engager en priorité.

Le prestataire proposera un devis avec description des conditions de mise en œuvre (matériel, moyens humains mis en place).

Documents à fournir

- Un devis détaillé
- Une note technique reprenant les conditions de mise en œuvre (matériel, moyens humains mis en place) et le délai de réalisation des travaux.
- Une liste succincte des références similaires de moins de 3 ans
- Attestation d'assurance RC en-cours de validité

Documents à fournir

- **Par courrier pour le 3 juin 2015 – heure limite de dépôt : 12 Heures**
- Dossier à adresser à Mr Le Président du PNRA, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU

Pièces jointes

- Annexe 1 : carte de localisation
- Annexe 2 : vues paysagères des parcelles en-cours de restauration

ANNEXE 1 : Localisation des secteurs d'intervention sur le domaine de Menez Meur



ANNEXE 2 : Vues paysagères des parcelles en cours de restauration

Parcelle A



Parcelle B



Parcelle C



Parcelle D



Parcelle E (rocher)



